

# REPUBLIQUE TUNISIENNE

## Ministère des Finances

Structure (1) : .....

Code

### Accusé de réception des pièces annexées à la déclaration d'acompte provisionnel (2)

Echéance

Exercice

date de dépôt de la déclaration : jour  mois  année

Identifiant fiscal							Code de la T.V.A.	Code catégorie
<input type="text"/>								

Nom et Prénom ou Raison sociale : .....

Adresse : .....

.....code postal

### Pièces déposées

Pièces	Oui		Non (3)
	(3)	Nombre	
- Certificat de retenue à la source	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- Quittance de paiement de l'avance au titre des importations des produits de consommation(4)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Cachet et signature de la structure

- 
- (1) Direction des Grandes Entreprises ou Bureau de Contrôle des Impôts territorialement compétent.  
(2) Réserve aux entreprises adhérentes au système de la télé-déclaration et du télé-paiement ou au système de la télé-liquidation avec paiement à la recette des finances.  
(3) Cocher la case correspondante.  
(4) En application des dispositions de l'article 51 ter du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.